



## ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008

Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU 24 MARS 2018

Le Président, Monsieur Jean-Pierre Lieubray, déclare ouverte la séance à 9h40. Il accueille les membres de l'assemblée, les remercie d'avoir répondu présents à l'assemblée générale annuelle et annonce l'ordre du jour : rapport moral, rapport financier, candidatures au poste de syndics, rapport des commissions, intervention de Monsieur le Maire, questions de l'assemblée et vote.

Le Président procède à la lecture du rapport moral de l'année 2017 (en annexe). Le rapport financier 2017 et le budget prévisionnel 2018 sont ensuite présentés par Monsieur Mahoudo, Président de la Commission Finances.

#### **COMMISSION FINANCES**

M. Mahoudo rappelle le statut de l'association. Cette dernière est sous le « Régime des collectivités publiques », ce qui limite la flexibilité d'action et les possibilités de dépasser les lignes budgétaires, d'où la présentation d'un Budget souvent supérieur au réalisé.

Monsieur Mahoudo précise qu'en 2017, la commission Finances a œuvré à la mise en conformité de l'association par rapport aux obligations et évolutions légales et sociales, notamment par l'externalisation de la paie de la secrétaire. Cette mise en conformité, budgétée, explique l'augmentation par rapport à 2016 des dépenses (+1.910,34€). Ces dépenses restent cependant bien maîtrisées en étant inférieures aux dépenses prévues au Budget (-2.800€ vs Budget) ce qui permet de dégager un excédent de 1 103,94€, en report à nouveau (Réserve) pour l'exercice 2018.

Pour 2018, le Budget a été construit afin de répondre aux orientations suivantes :

- Permettre et soutenir les initiatives de convivialité du quartier par une augmentation du poste « autres services extérieurs »,
- S'adapter aux constantes évolutions en matière « sociale » auxquelles l'association est confrontée en tant qu'employeur.

C'est donc un Budget de prévision de dépenses en hausse de 2,15% par rapport à celui présenté pour 2017 qui a été établi, mais Monsieur Mahoudo précise qu'il s'agit d'une estimation budgétaire et qu'il est très probable que tout ne soit pas dépensé.

Il indique enfin qu'afin d'éviter d'augmenter subitement et fortement la taxe syndicale (comme ce fut le cas en 2005 (14%) et 2015 (6%)) il a été prévu de l'augmenter de façon modérée. Le rapport financier est soumis au vote en fin de séance.

Le président présente les syndics qui proposent leur candidature dans le cadre d'un renouvellement de mandats, à savoir Jacques Franquet, Daniel Messiaen et lui-même, Jean-Pierre Lieubray. Le Président propose ensuite à Madame Olivia Le Prado et Monsieur Xavier Tumminello, candidats au poste de syndic, de venir se présenter.

Madame Olivia Le Prado :

*« Je suis mariée et j'ai deux fils de 6 et 3 ans. J'habite avenue des Gressets depuis plus de 3 ans et demi. J'ai un peu plus de disponibilité en ce moment et j'ai envie de m'impliquer dans la vie de mon quartier. Je souhaiterais intégrer la commission Accueil pour l'intérêt de tous ».*

Monsieur Xavier Tumminello :

*« J'ai 37 ans, je suis marié et j'ai un petit garçon de deux ans. J'ai grandi à la Châtaigneraie (dans la maison familiale où j'habite aujourd'hui : 22 avenue de Verdun), et y ai vécu presque trente ans. Je suis parti quasiment 10 ans aux Etats-Unis (Californie) où j'ai rencontré ma femme. Nous sommes revenus en France et nous nous sommes installés dans la maison familiale avec notre fils en mai 2017. Je suis particulièrement intéressé par les problématiques concernant la circulation et la sécurité dans notre quartier et ai à cœur de mettre mon énergie au service de l'intérêt général de ses habitants ».*

Les commissions de syndics et leurs actions au cours de l'année sont ensuite présentées par leurs présidents.

#### **COMMISSION ACCUEIL**

Madame Ribadeau Dumas remercie tout d'abord les membres de sa commission pour l'esprit sympathique et convivial qui y règne. Elle rappelle le but de cette commission : accueillir les nouveaux arrivants (dans la mesure du possible le plus rapidement possible après leur installation à la Châtaigneraie). Elle précise que si dans l'assemblée il y a des nouveaux arrivants, ils ne doivent pas hésiter à se faire connaître auprès d'elle pour qu'elle puisse les accueillir.

Madame Ribadeau Dumas informe qu'en 2017, 28 nouveaux propriétaires sont arrivés à la Châtaigneraie. Généralement c'est une vingtaine de nouveaux arrivants qui sont accueillis dans la Châtaigneraie donc ce chiffre est en hausse par rapport à celui de 2016. C'est l'allée La Fontaine qui compte le plus de nouveaux arrivants. A chaque visite d'accueil par un des membres de la Commission, un livret est remis, incluant le cahier des charges et les règles de l'association. La présidente de la Commission rappelle qu'elle encourage les propriétaires et les habitants de la Châtaigneraie à accueillir leurs nouveaux voisins et les invitent à ne pas hésiter à signaler leur arrivée auprès de la Commission Accueil ([accueil@chataigneraie.info](mailto:accueil@chataigneraie.info)). Elle indique que la date de la Fête des Voisins aura lieu le 25 mai 2018 et invite tout le monde à y participer.

### **COMMISSION BOISEMENT**

Monsieur Daniel Messiaen prend la parole et informe que cette année, la Commission Boisement a été sollicitée pour :

- 1 autorisation d'abattage d'un chêne mort
- 1 visite de boisement correct (contrôle avant construction)
- 20 demandes de taille de haies débordantes (les travaux ont été exécutés)

Monsieur Messiaen rappelle qu'il faut entretenir ses haies de clôture (les branches représentent un danger pour les piétons) et qu'il est nécessaire de les tailler environ 2 fois par an. Il précise qu'en cas de litige avec son voisin, il faut favoriser le dialogue et ne pas hésiter à contacter la Commission en cas de persistance du litige (les coordonnées du conciliateur de Justice pourront être alors données).

Il rappelle aussi :

- qu'il est très important de respecter le coefficient de boisement ;
- qu'il faut contacter la Commission Boisement avant de décider d'abattre un arbre.
- les haies ne doivent pas dépasser **2 mètres de hauteur** en clôture sur rue comme en séparation des voisins (règlement municipal).
- Tout arbre doit être planté à une distance supérieure à **2 mètres de la clôture** et 50 cm pour les arbustes (règlement municipal).

Monsieur Messiaen redonne les modalités de calcul du coefficient de boisement pour le quartier :

- **Jusqu'à 400 m<sup>2</sup> de terrain : il faut un cumul de 20 cm de diamètre d'arbres pour 100 m<sup>2</sup>**
- **Au-delà de 400 m<sup>2</sup> de terrain : il faut un cumul de 30 cm de diamètre d'arbres pour 100 m<sup>2</sup>**

Et donne ensuite quelques conseils pratiques sur les types d'arbres ou de haies à planter :

- Arbres à planter
  - Liquidambar (feuillage vert en été et pourpre en automne)
  - Ginkgo Biloba (feuillage jaune à l'automne)
- Haies
  - Pyracantha haie à boules rouges (en remplacement des thuyas)
  - Prunus à feuilles roses (feuilles piquantes)

Enfin, pour soigner sa haie, il recommande l'or brun + chaux horticoles (1 sac d'or brun pour 4 poignées de chaux horticoles) et remercie l'assemblée pour son attention.

### **COMMISSION COMMUNICATION**

En sa qualité de Présidente de la Commission Communication, Madame Ruchaud remercie tous les membres de sa commission pour leur implication et leur travail, à savoir : Caroline Ribadeau-Dumas, Frédérique Vial, Dorothée Courcoux et Anne Zimmermann. Madame Ruchaud remercie également Violaine de Keratem qui contribue à toute la communication par courriel de l'association, en particulier, par l'envoi des Flashs Infos.

Madame Ruchaud rappelle que la Commission Communication a pour but d'informer et d'aider les habitants de la Châtaigneraie au travers de différents supports et animations qui sont :

- **La feuille du Châtaigner :**  
Semi-annuelle, la Feuille du châtaigner est destinée à tous les habitants de la Châtaigneraie : locataires et propriétaires.  
Elle comprend environ 4 pages d'informations pratiques et régulières sur la vie de la Châtaigneraie et de l'association.  
Elle se présente sous format électronique uniquement (d'où l'intérêt de laisser son adresse mail auprès du secrétariat ou via le site internet de l'association). Un format papier est toutefois disponible pour ceux qui le souhaitent après demande auprès du secrétariat. Cette année, il y eu moins de Feuilles réalisées en raison de contraintes professionnelles de la présidente qui en est désolée.
- **La fête des Voisins :**  
La fête des voisins aura lieu cette année le vendredi 25 mai 2018.  
Elle est à l'initiative de chacun et permet de partager un verre, un repas. Il s'agit d'une occasion unique pour faire la connaissance de ses voisins  
Madame Ruchaud précise que si vous souhaitez fermer votre rue à cette occasion, il faut en avvertir au préalable la Mairie. Le secrétariat de l'association peut vous aider à faire les démarches auprès de la mairie pour demander la fermeture de la rue, si cela est possible.
- **Le site Internet de la Châtaigneraie : [www.chataigneraie.info](http://www.chataigneraie.info)**  
Le site a reçu presque 85 000 visites depuis sa création.  
Il comprend des informations pratiques qui sont mises à jour régulièrement : les coordonnées des commissions, les annonces entre particuliers (annonces non marchandes), les liens utiles, les événements, les actualités et la rubrique « Coin des familles ».
- **La page Facebook : Association syndicale de la Chataigneraie**  
Madame Ruchaud rappelle que vous pouvez devenir ami de la page Facebook « Association syndicale de la Châtaigneraie » et encourage les habitants de la Châtaigneraie à faire vivre cette page au travers de photos, d'anecdotes et/ou de commentaires postés.

## **COMMISSION CONSTRUCTIONS**

Monsieur Joly informe que le PLU est entré en vigueur le 26 juillet 2017, soit depuis près de huit mois. Il précise qu'il est un peu tôt pour établir d'ores et déjà un bilan. Néanmoins il est possible de noter deux points :

-il y a déjà quelques divisions de lots d'origine.

-il y a un doublement du nombre de déclarations préalables et surtout du nombre de permis par rapport à 2016 (17 permis déposés et 49 déclarations préalables déposées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017).

Selon Monsieur Joly, ce fort accroissement (surtout en fin d'année) s'explique par le fait que l'une des volontés de la loi ALUR a été réalisée à savoir : permettre une augmentation des surfaces construites. Il faut noter d'ailleurs l'apparition de demandes de constructions en « drapeau ».

Monsieur Joly précise qu'il n'y a plus de surface minimale nécessaire pour construire, ni de COS. L'association a été vigilante pendant toutes les étapes de la réalisation du PLU à ce que les éléments principaux du PLU (c'est-à-dire l'emprise au sol, la distance aux limites séparatives, la hauteur de la construction et le coefficient de surface perméable) permettent de conserver à la Châtaigneraie sa qualité de quartier dit « pavillonnaire ». Monsieur Joly précise par ailleurs que, depuis l'entrée en vigueur du PLU, le Service de l'Urbanisme ne demande plus un exemplaire du dossier pour l'Association. Toutefois, le Cahier des Charges de l'association prévoit expressément qu'une copie du dossier soit transmise directement au Syndicat de l'Association. Monsieur Joly demande donc de penser, pour toute demande, à envoyer directement une copie du dossier au secrétariat de l'association par voie électronique ou postale (si l'association n'a rien reçu, elle envoie un courrier ou un courriel de relance). L'avis de l'Association syndicale est transmis ensuite au Service de l'Urbanisme de la Mairie et l'Association envoie directement un courrier au propriétaire pour l'informer de l'avis rendu.

Monsieur Joly rappelle que l'association a toujours pour but de préserver la nature et d'assurer l'agrément et la tranquillité du quartier.

Monsieur Joly rappelle les jours et horaires d'ouverture du Service de l'Urbanisme de la Mairie : les mercredis et vendredis matin de 9h à 12h. En dehors de ces horaires, il précise qu'il est possible de prendre rendez-vous en contactant directement le service.

Enfin, il conseille, en cas de doutes sur le projet, de ne pas hésiter à contacter le Service de l'Urbanisme. Il rappelle que les délais d'instruction sont relativement longs et qu'il vaut mieux demander en amont plutôt que d'avoir un rejet et devoir faire une nouvelle demande. L'association peut aussi vous donner son avis et être consultée avant tout dépôt à la Mairie.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT – NUISANCES**

En sa qualité de Présidente, Madame Réguer énonce le nom des membres de la commission Environnement-Nuisances: Marie-Madelaine Calais, Nicole Cesselin, Lucile Lapalut (à qui elle souhaite un prompt rétablissement) Caroline Ribadeau-Dumas et Jacques Franquet et les remercie pour leur investissement tout au long de cette année.

Elle précise qu'elle va dans un premier temps aborder les sujets marquants pour 2017 à savoir : l'opération « Nettoyons la forêt » (I), les Flashs Infos (II), la consultation de la Commission sur des sujets de nuisances de la vie quotidienne (III) puis elle parlera des projets pour 2018 (IV).

### I. L'opération « Nettoyons la forêt »

L'opération « Nettoyons la forêt » s'est tenue le 7 octobre 2017. Hélas en raison d'une météo peu engageante, les Châtaignois n'étaient pas vraiment au rendez-vous ! Toutefois les déchets récoltés étaient encore importants, et les enfants ont apprécié le goûter, ne laissant aucun papier de bonbons au sol ! Madame Réguer remercie les fidèles qui chaque année, **VOUS** permettent **à tous** de profiter d'un environnement accueillant. La Commission compte sur tout le monde, l'année prochaine pour être aussi, voire plus nombreux que les résidents du Bourg et de la Feuillaume.

### II. Les Flashs Infos

Ces derniers sont réguliers. En cette période hivernale, quelques rappels sont toujours nécessaires comme la pause hivernale et les dates de collectes des déchets végétaux mais aussi des événements plus exceptionnels comme les fortes chutes de neige et nos obligations à déneiger nos trottoirs. Madame Réguer précise que ces Flashs Infos ont pour seul objectif de vous informer et non rien de directif. Madame Réguer informe ensuite qu'un questionnaire concernant des problèmes d'assainissement dans notre quartier a été lancé. Elle fait remarquer que la pluviométrie des derniers mois a vu croître le taux de participation à ce questionnaire. Elle reviendra sur ce sujet un peu plus tard dans son intervention.

### III. Sujets divers

Madame Réguer informe que la commission est régulièrement sollicitée sur des sujets de nuisances de la vie quotidienne comme : les nuisances sonores, les feux dans les jardins, les déjections canines, et la liste n'est pas exhaustive. L'association essaie dans un premier temps de rétablir le dialogue entre voisins avant d'en venir à des courriers plus officiels.

#### A. Le questionnaire sur l'assainissement

Avant d'aborder le sujet Madame Réguer fait un petit sondage à main levée pour savoir qui dans l'assemblée a répondu au questionnaire. Quelques bras se lèvent. Elle encourage tout le monde à répondre au questionnaire et encourage chacun à inciter ses voisins à le faire (il ne prend que 5 minutes). Elle fait remarquer que plus il y aura de réponses, plus la cartographie de zones éventuellement à risque sera fiable. Madame Réguer informe qu'à ce jour il y a eu 143 réponses (elle retire ceux qui ont répondu 2 fois, et ceux qui ont répondu sur d'autres sujets !), soit 24% de taux de participation. Au niveau des réponses 53% ont signalés des incidents. Ces incidents se répètent depuis plusieurs années avec une fréquence en augmentation.

A ce jour, elle ne peut pas en dire plus car la commission a encore un gros travail d'analyse à faire, à savoir étudier chaque questionnaire et les commentaires afin de déterminer plus précisément les origines et causes de chaque incident (que ce soient des inondations, des infiltrations, des fissures, des odeurs nauséabondes et autres...). La commission doit également lister les solutions proposées telles que : puisard, pompe, clapet anti retour, déshumidificateurs etc ..

Madame Réguer précise que cette étude va beaucoup occuper les membres de la commission et que cette dernière est à la recherche des personnes qui pourraient lui apporter une expertise dans l'analyse des réponses et surtout dans les suggestions de solutions afin de limiter voire de stopper ces incidents (cette aide pourrait être de manière ponctuelle). Elle encourage toute personne ayant des compétences particulières dans ce domaine, à se faire connaître auprès de la Commission.

#### B. Réduction des déchets

Madame Réguer informe que la Commission a décidé pour 2018, de continuer à communiquer sur le tri sélectif.

Après avoir communiqué au cours de ces dernières années sur le tri sélectif, notamment l'abandon des sacs plastiques au profit des bacs marron, la distribution de composteurs ou la mise en place de formations à leur utilisation, la Commission a décidé d'aller plus loin cette année et d'aborder le sujet de la réduction de la production des déchets.

Madame Réguer informe que VGP, en charge de la collecte et du traitement des déchets, envisage à l'horizon 2019-2020 (c'est-à-dire demain !) une évolution dans la collecte des ordures ménagères, avec deux objectifs :

- la réduction des coûts : probablement avec une réduction de la fréquence des collectes.
- la réduction des volumes d'ordures ménagères résiduelles envoyés à l'incinération.

La Commission a conscience que ces modifications vont entraîner de nombreuses interrogations, réactions auprès des riverains. Cette dernière sera vigilante sur ces éventuelles modifications mais la Commission pense que, pour nous aider à changer nos comportements, il est important également d'expliquer, de sensibiliser et d'éduquer. C'est pour ces raisons que la Commission informera les résidents de la Châtaigneraie, tout au long de l'année, si possible de façon ludique, sur les gestes et comportements à adopter.

Enfin, Madame Réguer précise que la Commission est ouverte à toutes les suggestions et surtout toute participation active. Elle encourage chaque riverain à ne pas hésiter à rejoindre la Commission, même de façon ponctuelle sur des sujets qui peuvent les intéresser. Elle remercie l'assemblée pour leur attention.

## **COMMISSION SECURITE-CIRCULATION**

Madame Calais, présidente des deux commissions, fait un bilan pour chacune de ces commissions. Elle remercie tout d'abord les membres des deux Commissions ainsi que Violaine de Kerautem pour le travail effectué cette année.

Concernant le Commission Sécurité, elle présente le bilan pour l'année 2017, puis les actions à venir pour 2018 et fait ensuite quelques rappels de sécurité.

### **1. COMMISSION SECURITE :**

#### **i. Le bilan 2017**

##### **a) Les tendances :**

Madame Calais précise, tout d'abord, que ces éléments sont une tendance générale et non propre à La Celle Saint Cloud. Ainsi, les vols avec violence reviennent au niveau de ceux de 2015. Les vols d'automobiles ont baissé de 19,5 %. C'est la plus forte baisse. En revanche, il y a toujours une grande proportion d'infractions « par ruse ».

##### **b) Lycée Colbert :**

Madame Calais informe que les sections commerciales sont regroupées au Lycée Colbert renommé « Corneille Pôle Tertiaire ». Il y a un Directeur commun aux deux établissements, Monsieur Lenfantin (Directeur du Lycée Corneille). Ce dernier est assisté de deux Directeurs adjoints dont l'un d'entre eux (une Directrice) est basée à Colbert. Malgré les actions conjointes menées par l'association et la Mairie, la demande de modification de sortie du lycée côté Avenue Duchesne n'a finalement pas été acceptée. Les sorties se font toujours Avenue Pasteur.

La Commission espère que l'arrivée des élèves du lycée Corneille aura un impact positif sur le comportement des élèves. Pour le moment, la situation est plutôt calme, cependant il faut attendre l'arrivée des beaux jours pour savoir comment cela va évoluer.

##### **c) Vidéo-surveillance :**

Madame Calais informe qu'il y a toujours 12 caméras à La Chataigneraie sur 35 dans la ville dont 3 d'entre elles sont « nomades ». La municipalité a obtenu l'accord de surveiller 30 autres sites dans la ville. Les caméras actuelles sont installées aux entrées de la ville et surveillent donc les véhicules entrants et sortants. Une deuxième phase prévoit une surveillance à l'intérieur de La Celle Saint Cloud.

##### **d) Eclairage Public :**

Madame Calais informe que les pannes, de fin 2017 et début 2018, ont été dues en grande partie à la vétusté des câbles haute tension du réseau. L'association a envoyé un courrier à M. le Maire (qui s'est trouvé en parallèle avec l'article sur ce sujet dans le Cell'info de Février 2018). Madame Calais précise que les travaux de remplacement des câbles haute tension « rouges » se poursuivent...

##### **e) Communications :**

La Commission a essayé d'être la plus réactive possible lors de communications d'informations urgentes à l'aide des « Flashs Infos ».

Madame Calais informe qu'en parallèle, toutes les informations sont sur le site de l'association -rubrique Sécurité -. Elle précise qu'une réunion d'informations concernant la sécurité, organisée par la Mairie, a eu lieu le 15 novembre dernier. Cette réunion était destinée aux « séniors » qui n'ont pas accès à internet. Il y en aura sûrement une autre réunion, courant 2018.

#### **ii. Pour l'année 2018 :**

Pour 2018, la Commission espère reprendre des échanges avec le BPC de Versailles (Bureau de Prévention et Communication), qui se sont arrêtés suite à une longue maladie du correspondant. L'objectif est d'essayer d'être en amont de l'information au travers des éléments remontés par le BPC.

Madame Calais informe que 30 fonctionnaires de police, actuellement répartis dans différents endroits des Yvelines, vont être regroupés au commissariat de la ville. Leur mission est « contraventionnelle » et concerne la petite délinquance. Ils sont regroupés dans un but d'efficacité et leur rayon d'action est le département des Yvelines.

#### **iii. Quelques rappels :**

Madame Calais procède enfin à quelques petits rappels déjà mentionnés l'année dernière :

- Soyez toujours prudents sur les réseaux sociaux et sur internet : ne pas communiquer d'informations concernant ses dates et lieux de vacances.
- Veillez à fermer vos issues même lorsque que vous êtes présent à votre domicile (à l'étage ou dans le jardin par exemple).
- Soyez un « voisin vigilant » : prévenez vos voisins en cas d'absence. Une surveillance réciproque peut limiter les infractions.
- Soyez prudent avant de faire entrer quelqu'un dans votre domicile. Si besoin, vérifiez la validité de sa mission auprès de la société qui l'envoie.
- N'hésitez pas à utiliser le programme « TRANQUILITE VACANCES » lorsque vous vous absentez. Une ronde est effectuée par le personnel de police. En principe, vous serez même avertis à l'aide d'un papier remis dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez faire la déclaration en ligne ou au commissariat. Toutes les informations se trouvent sur le site de notre association.

- Concernant l'infraction sur véhicules : le BPC préconise de ne pas laisser son carnet d'entretien dans la voiture car il comporte le numéro de châssis du véhicule. Ce dernier peut être transmis ensuite dans certains pays de l'Est pour y créer de fausses cartes grises et en cas de contravention, c'est le propriétaire du véhicule qui reçoit la contravention...
- Concernant les vols de vélos : Madame Calais informe qu'ils sont en recrudescence. Il est conseillé d'éviter de les laisser en vue dans son jardin ou lorsque le garage est ouvert. Par ailleurs, Madame Calais informe que le programme « bicycode » permet en cas de vol de retrouver un vélo volé facilement. Il s'agit d'un marquage sur le vélo et de l'enregistrement de son numéro sur le site « bicycode ». Une opération de marquage va être programmée prochainement par VGP. La Commission vous tiendra informés. Toutes les informations, concernant ce programme, se trouvent sur le site : [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org)
- Concernant LINKY : Madame Calais met en garde contre les faux installateurs. La procédure normale faite par EDF, prévoit que vous êtes prévenus de la date et l'heure d'intervention et même du nom de l'installateur, afin que vous puissiez être présent. En cas de doute, Madame Calais conseille de ne pas hésiter, à demander la carte de l'intervenant. Enfin Madame Calais rappelle que le changement du compteur est SANS CHARGE.

## **2. COMMISSION CIRCULATION :**

Madame Calais présente le bilan de cette année 2017, les actions à venir pour 2018 pour la Commission Circulation.

### **i. Le bilan 2017 :**

Madame Calais informe que suite aux travaux de l'Avenue des Gressets en 2016. L'année 2017 a été plus modeste. La principale réalisation pour cette année est la sécurisation du passage piéton Avenue Duchesne (afin de rejoindre la place du Jumelage).

Madame Calais signale que la Commission a démarré, cette année, une étude du stationnement pour l'Allée des Bocages.

### **ii. Les projets pour 2018 :**

Madame Calais informe des projets concernant la circulation dans la Châtaigneraie, à savoir :

- Concernant l'allée des Bocages : la Commission va proposer un questionnaire aux riverains de l'Allée des Bocages afin d'essayer de trouver un consensus ;
- Concernant l'avenue Pasteur : un deuxième STOP doit être installé au croisement Pasteur-Gressets (direction Place Audran) afin de sécuriser ce secteur emprunté par de nombreux lycéens ;
- Concernant le carrefour Avenue Pasteur et Avenue des Gressets (venant de la Place Audran) : des véhicules font régulièrement demi-tour Avenue des Gressets en venant de la place Audran. Un panneau « Sens unique » vient d'être installé ;
- Concernant la « Zone 30 » Place de Verdun : un panneau « Zone 30 » est en cours d'installation à l'entrée de l'Avenue des Gressets afin d'aider au respect de cette réglementation de vitesse. En effet, le panneau actuellement installé est très peu visible ;
- Concernant l'allée La Fontaine : les travaux GRDF se poursuivent. Suite aux difficultés rencontrées précédemment, le Maire-adjoint, Monsieur Jean-Christian Schnell, ici présent dans la salle, est intervenu auprès du sous-traitant. Leur intervention se fait par « tronçon » afin de limiter l'impact auprès des riverains. Un planning doit être communiqué prochainement. Un suivi spécial du calendrier et de tenue du chantier doit être effectué par les services de la Mairie. La réfection de la chaussée (partie concave depuis l'Allée Jules Verne jusqu'à l'Avenue Duchesne) est prévue pour 2019.
- Concernant l'avenue de Verdun : un début d'étude sera initialisé en liaison avec le Département concernant cette route. Trois problèmes sont à prendre en compte : la vitesse circulation souvent excessive, la circulation cycliste et les entrées-sorties des rues adjacentes.

Enfin, pour terminer son intervention, Madame Calais propose que nous prenions tous une bonne résolution collective et « citoyenne » pour 2018 : RESPECTONS LES REGLES DE STATIONNEMENT.... A savoir : ni sur les trottoirs, ni en dehors des places marquées, et pas non plus devant son bateau... Elle remercie les membres de l'assemblée pour leur attention.

**Avant l'arrivée de Monsieur le Maire, le Maire-Adjoint Jean-Christian Schnell**, Délégué aux Espaces publics et à l'Environnement, présent dans la salle et habitant de la Châtaigneraie, accepte de faire quelques commentaires concernant les questions relatives à la circulation et l'environnement. Après s'être présenté, il informe que la Mairie va procéder dans les prochains mois à une étude de diagnostic sur le schéma directeur de l'assainissement au sein de la ville et que les informations dégagées suite à l'étude du questionnaire établi par l'association l'intéressent. Il fait remarquer qu'il est de la responsabilité des riverains de se raccorder aux canalisations des réseaux des eaux usagées et pluviales. Il rappelle que le système d'assainissement de la ville date de sa création, à savoir dans les années 1950 à 1970 comme tous les autres réseaux d'ailleurs. Ces derniers ont une durée de vie d'environ 40 à 50 ans. Il convient donc maintenant de les remplacer. Les travaux dans ces domaines sont difficiles à réaliser en raison de l'étroitesse des rues de la ville. Il fait remarquer que la Mairie est certes responsable de l'exécution de ces travaux mais que les travaux sont réalisés par des concessionnaires choisis par EDF, GRDF, SEOP etc... et que ces derniers décident individuellement de la date d'intervention et non la Mairie. C'est pour cette raison qu'il est difficile de faire intervenir en même temps plusieurs concessionnaires et de cumuler tous les travaux. Ainsi, pour l'allée La Fontaine, il fallait intervenir dans plusieurs domaines et ce depuis 2014 (assainissement, électricité, eau, vidéo-surveillance, etc..) toutefois rien n'avait été fait pour le gaz. En raison des nombreux travaux qu'ont déjà subi les riverains de cette rue, GRDF a accepté de retarder d'un an (soit en 2018) son intervention. Il y a eu, au départ, quelques petits problèmes avec la société qui intervenait, mais la Mairie a procédé à un recadrage pour une meilleure gestion de l'exécution des travaux. Monsieur Schnell doit recevoir de la société qui intervient un « planning d'intervention », qu'il ne manquera pas de transmettre à l'association, afin que cette dernière puisse le transmettre aux riverains de l'allée La Fontaine.

Une personne, habitant au 8 allée La Fontaine, demande si l'enfouissement des lignes aériennes est prévu. Monsieur Schnell répond que l'enfouissement des lignes aériennes coûte cher (300 euros/mètre linéaire). Auparavant, la Mairie essayait systématiquement d'enfouir les lignes aériennes en même temps que la réalisation de certains travaux, toutefois avec la diminution du budget alloué à la voirie (900 000 euros) et compte tenu du coût important que cela représente (la ville compte 48 kms de voirie), il faut faire des choix. Un bilan a été effectué concernant les priorités en matière d'enfouissement. 12 rues ont un besoin réel pour lesquelles une des trois opérations (Gaz, assainissement, chaussée), va être réalisées. La liste peut être demandée en Mairie.

Le Président donne alors la parole à Monsieur Olivier Delaporte, Maire de La Celle Saint-Cloud qui vient d'arriver.

### **Intervention de Monsieur le Maire Olivier Delaporte**

Monsieur le Maire, avant d'intervenir sur les problématiques des résidents de la Châtaigneraie, souhaite informer les membres de la salle que suite aux attentats intervenus la veille à Trèbes et Carcassonne, il a adressé aux élus de ces deux villes, au nom de tous les Cellois, son soutien et sa totale compassion. Il a également adressé aux forces de l'ordre de Versailles et de la Celle Saint Cloud ses remerciements pour tout ce qu'ils font pour notre sécurité. Monsieur le Maire commence son intervention en faisant des commentaires concernant les finances de la ville (i), le projet « Cœur de ville » (ii), le PLU (iii) et répondra ensuite aux questions de la salle.

#### *(i) Concernant les finances de la ville*

Monsieur Le Maire informe qu'il est allé à une réunion avec le Président du Conseil départemental il y a quelques temps et que la situation des communes est actuellement très difficile. Le retrait de l'Etat est une réalité (en 2008, la ville recevait 8.300.000 euros, en 2017 elle a reçu 4.200.000 euros), soit en 10 ans la perte de près de 4.100.000 euros, pénalisant le budget d'investissement des communes. Or les élus souhaitent accroître l'investissement (car c'est ce qui fait la richesse d'une ville, i.e. dans les écoles, la culture, etc...) tout en gardant le maintien du taux d'imposition. Pour permettre ces investissements, il faut donc faire des économies notamment en ne remplaçant pas les départs à la retraite, les démissions et dans les achats. Ainsi, en 2018, il est prévu une baisse de 2,8% des achats et 1,6% de la masse salariale.

#### *(ii) Concernant le projet « Cœur de ville »*

En raison de l'augmentation importante du nombre de ses habitants dans les années 1955-1960 (passage de 5.000 habitants à 25.000 habitants), la ville a créé de nouveaux quartiers autour desquels la ville s'est constituée sans qu'il y ait un vrai centre-ville. Le « cœur de ville » n'a accueilli que des bâtiments administratifs (la Mairie, la caserne des pompiers, la Poste, la Police, accueil « Sécurité-Sociale », etc...). Or, à ce jour, ce centre administratif a perdu sa vocation initiale (le centre de Sécurité sociale a disparu, la Poste a réduit son emprise, etc...) alors que des besoins nouveaux sont apparus (crèches, nouveaux services comme un bibliothèque/médiathèque avec une salle numérique, des commerces de proximité, la création de logements de standing etc...). Une présentation de ce projet a été faite au public le 14 décembre dernier. Il y avait un questionnaire à remplir pour faire part des suggestions que chacun pouvait faire sur les équipements et les logements attendus, etc... La synthèse de ce questionnaire est en cours d'exploitation et d'ici les prochaines semaines (lors d'une réunion publique ou dans le Cell'Info) le projet final sera présenté ainsi que les conditions de montage.

#### *(iii) Le PLU*

Ce dernier a été adopté l'année dernière. Il y a eu un recours qui a été débouté.

Monsieur le Maire répond maintenant aux questions-réponses de l'assemblée :

- *Concernant le stationnement, les déjections canines, les excès de vitesse :*

*Le Président de l'association, Monsieur Jean-Pierre Lieubray pose la question au Maire de l'opportunité de verbaliser dans notre quartier le stationnement illégal, les déjections canines et les excès de vitesse.*

Monsieur Jacques Franquet, Maire-adjoint, Délégué à la Sécurité et aux Transports, correspondant Défense, répond à cette question. Il informe qu'à chaque campagne de reconnaissance, il a été constaté que les voitures mal garées appartenaient à des personnes de la Châtaigneraie. Un questionnaire réalisé il y a quelques temps, par l'association, a conclu de maintenir la situation à l'identique. Mais, cette étude peut être retravaillée. Il rappelle que le Commissariat de la Celle Saint Cloud souhaite lutter contre ses abus (une équipe est en train de se rassembler à la Celle Saint Cloud : 30 officiers du ministère public avec un commissaire, connu pour son dynamisme). Cela est un atout supplémentaire pour se débarrasser des voitures ventouses et faire des campagnes de verbalisation de voitures gênant la circulation. Monsieur Franquet précise que cette verbalisation ne se fera essentiellement que si un stationnement vraiment gênant est signalé. Il y a des outils supplémentaires mais cela demande la contribution de tous. Il ne faut donc pas hésiter à contacter directement la Police ou la Mairie en cas de stationnement gênant.

- *Concernant l'enfouissement des lignes aériennes et la réfection de la chaussée :*

*Une personne résidant dans la Châtaigneraie pose la question sur l'enfouissement des lignes aériennes et la réfection de la chaussée*

Monsieur Jean-Christian Schnell, Délégué aux Espaces publics et à l'Environnement, répond à cette question. Comme il l'a précédemment expliqué, compte tenu des contraintes budgétaires, la Mairie n'a pas prévu d'enfouir, à ce jour, toutes les lignes aériennes de la Celle Saint Cloud et de refaire la chaussée de toutes les rues de la ville. Un plan a été fait, avec une priorité pour 12 rues en raison de certains paramètres (assainissement, état actuel de la chaussée, caractère dangereux ou inesthétique des lignes...). Monsieur Schnell souligne toutefois que l'application de ce plan va se faire année après année, suivant les moyens disponibles et après réfection des 12 rues dites « prioritaires ».

- *Concernant l'accessibilité de la Gare pour les personnes à mobilité réduite*

*Une personne pose la question au Maire quant au projet d'accessibilité à la Gare pour des personnes à mobilité réduite*

Monsieur Le Maire répond que la SNCF a prévu cette accessibilité dans son futur projet qui débutera en 2019. Les travaux ne seront pas finis en 2019. Monsieur Franquet précise qu'il est prévu de rendre accessible toute la gare (quais adaptés, installation d'ascenseurs, nouveaux trains à hauteur de quai et cela a priori dès septembre 2018 avec même des toilettes). Monsieur Franquet précise, qu'en raison de ces travaux, il n'y aura pas de train cet été.

- *Concernant Linky et les alarmes extérieures*

Monsieur Bellocq (38 avenue du Chesnay) informe qu'il travaille chez Enedis. Il précise la procédure d'installation du compteur Linky : le changement des boîtiers se fait par la société Solutions 30 (mandatée par Enedis pour notre quartier). Enedis informe préalablement par courrier que la société Solutions 30 va intervenir pour installer Linky. Puis, Solutions 30 prend contact avec le propriétaire pour convenir du jour de l'intervention. Monsieur Bellocq se tient à la disposition de

chaque membre de l'assemblée pour répondre aux questions éventuelles concernant cette question. Une personne de l'assemblée (habitant allée Curie) informe qu'il y a quelques jours, suite à l'installation du nouveau compteur Linky, elle a eu un feu de compteur chez elle peut être lié à un problème de connexion ! Elle informe que, suite à l'intervention des services compétents, un câble est « découvert et accessible » devant chez elle et que cela peut être dangereux en raison du passage fréquent de jeunes dans cette rue. Monsieur le Maire informe que s'il y a un problème de sécurité, il faut en informer la Mairie et demande à Monsieur Schnell d'envoyer une astreinte cet après-midi.

Monsieur Bellocq intervient également concernant les alarmes extérieures et les nuisances qu'elles occasionnent, notamment lorsque le propriétaire est parti en vacances et que l'alarme sonne sans interruption. Il demande à ce nous essayons tous de travailler sur ce point pour éviter ces nuisances potentielles : les alarmes extérieures peuvent être modernisées et télécommandées avec un smartphone. Le Président Lieubray précise que, dans l'hypothèse où une personne a une alarme extérieure, si la batterie est faible, l'alarme sonne... Il suggère donc de penser à changer régulièrement la batterie.

Monsieur Yves Garagnon (habitant 39 avenue du Chesnay) prend la parole pour attirer sur 3 points qui lui tiennent à cœur : le stationnement alterné, les déjections canines et le bruit des tondeuses le dimanche après-midi. Il demande à ce que ces trois points soient respectés et demande à l'association d'aider à les faire respecter. Il suggère à l'association d'envoyer tous les trois mois un Flash Info afin de rappeler les règles de stationnement alterné et de mettre un petit papier sur le pare-brise des voitures ne respectant pas les règles du stationnement alterné. Madame Catherine Reguer prend note de la remarque et va préalablement vérifier que l'association peut faire ce type de démarche (mettre un papier de rappel sur le pare-brise). Concernant les déjections canines, elle rappelle que chaque propriétaire est responsable des déjections de son animal et en cas de non ramassage, le propriétaire peut être verbalisé.

Une personne de l'assemblée demande des précisions concernant la baisse de cambriolage des voitures (cf. présentation faite par la Commission Sécurité : baisse de 20% des cambriolages de voiture). Monsieur Jacques Franquet précise que la Police ne communique pas les chiffres. Les chiffres des statistiques que nous avons sont sur l'ensemble de la ville, et non par quartier. Ce qui compte c'est la tendance. Il précise qu'il est à noter une augmentation uniquement sur les vols avec violence, même s'ils sont en petit nombre (et heureusement !). Il est à constater qu'il n'y en a pas plus, mais que c'est parfois plus violent. C'est une délinquance de plus en plus mobile, connectée d'où l'importance de « Voisins Vigilants ». Grâce à cela, la police de Versailles peut avertir la Mairie (par ex campagne sur tel quartier d'une marque de voitures ciblées). Il faut renforcer ce genre d'action par rapport à une délinquance parfois plus brutale (ex arrachage de sacs etc..).

Monsieur le Maire rajoute qu'il faut distinguer l'insécurité ressentie et la sécurité selon des critères statistiques qui est plutôt bonne. Le Maire rappelle que la ville de La Celle Saint Cloud est une ville paisible. Il y a certes des petits faits de délinquance. Cette délinquance était auparavant traitée par voie judiciaire (passage devant le juge, rappel de la loi, etc...). Mais ce mode de traitement par voie judiciaire ne sert à rien. Pour que cela soit efficace, il faut s'en prendre directement « à la poche des petits délinquants ». Ainsi, dorénavant, il est décidé de traiter ce problème par une « contraventionnalisation » de ce type de délinquance et un travail permanent auprès des jeunes en difficulté.

Le président clôt les questions-réponses et ouvre le vote du rapport moral, du rapport financier, de l'élection des deux nouveaux syndics et le renouvellement de trois syndics. Il déclare ensuite la clôture de séance.

*La séance est levée à 11h58*

Le quorum a été atteint avec 793 voix (minimum 773 voix) présentes et représentées.

Le rapport financier et moral est adopté avec 772 voix « POUR », 6 voix « CONTRE », 1 voix « NUL » et 14 voix « BLANC ».

Les syndics qui se représentaient, à savoir Messieurs Jacques Franquet, Jean-Pierre Lieubray et Daniel Messiaen ainsi que les deux nouveaux candidats au poste de syndics, à savoir Madame Olivia Le Prado et Monsieur Xavier Tumminello sont élus avec 775 voix « POUR », 0 voix « CONTRE », 3 voix « NUL » et 15 voix « BLANC ».

---

---